

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.  
 Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.  
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,  
 POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 Pour Lyon et le département du Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
 Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 19 septembre 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Tous les yeux sont tournés vers l'Égypte; on attend, il semble qu'on écoute, si le canon viendra apporter sa puissance dans la solution de cette question d'Orient des flancs de laquelle sortira peut-être une guerre générale en Europe. Le délai accordé à Mehemet-Ali est expiré. Le vieillard qui jurait naguère avec orgueil de garder ce qu'il avait conquis l'épée à la main, tant qu'il pourrait tenir cette épée dans sa main, a-t-il joué sa couronne au hasard des combats? a-t-il répondu par la mitraille aux provocations du commodore Napier, et par un acte de vigueur aux tentatives des Anglais pour insurger de nouveau la Syrie? ou bien, cédant aux menaces, a-t-il lui-même livré sa conquête et commencé de ses propres mains son abaissement que d'autres ne tarderont pas d'achever? Voilà ce que nous apprendront les premières nouvelles, car Mehemet n'a pu retarder, ni négocier. Les termes du fameux traité devenu public sont précis, ils ne permettent ni espérance ni répit; il faut vaincre ou tomber, et il le faut à l'instant.

Alors sera jugé sans retour M. Thiers; alors ses bravades, le langage de ses journaux, ses menaces, tout sera estimé à sa juste valeur. On saura si Constantinople est livrée aux Russes et la Syrie aux Anglais; si ce n'est point assez que la Russie ait pris la Pologne sans que nous la secourions; si l'orgueil de l'Angleterre ne doit point être satisfait; si, quand elle règne en maîtresse dans l'Océan, quand elle possède Malte, Corfou et Gibraltar dans la Méditerranée, nous devons encore rester lâches spectateurs d'un agrandissement qui nous fait déchoir. La conduite du cabinet nous apprendra si, déshérités de toute influence en Espagne, sans aucun port en Italie, il nous faut encore perdre l'Algérie, résultat inévitable de l'établissement des Anglais en Égypte, et nous voir fermer la route de l'Inde. Nous saurons si notre marine a fait inutilement de si grands progrès depuis vingt ans; si notre activité fécondant notre génie maritime n'a fait de conquêtes que pour se les voir ravir; si la France enfin doit en être réduite à un rôle subalterne dans cette Méditerranée où son pavillon est appelé à régner, quand ses gouvernants auront quelque souci de sa dignité, de sa gloire, de sa fortune.

Les fonds publics, ce thermomètre dont les variations tiennent parfois à de bien légères causes, les fonds publics ont éprouvé un mouvement de hausse. La confiance est revenue après la panique. Une lettre de Koenigsberg, lettre sans signature, véritable commérage politique arrangé par quelque secrétaire d'ambassade pour tranquilliser quelques intérêts alarmés, relever peut-être quelque fortune compromise, et publiée par le *Constitutionnel*, a produit ce revirement. Suivant ce correspondant, le roi de Prusse, en signant le traité du 15 juillet, aurait obéi non pas à son propre mouvement, mais à une promesse arrachée à son père par les incessantes sollicitations de l'empereur de Russie. Ce serait sur le tombeau même de Frédéric-Guillaume que Nicolas serait venu demander au fils la ratification des engagements du père. Pour obéir aux vœux belliqueuses du monarque défunt, mais aussi pour ne pas se jeter trop avant dans une guerre contre ses vœux, le nouveau roi n'aurait promis qu'un appui moral à la sainte-alliance, sans aucune coopération à un armement; enfin le roi de Prusse serait presque un partisan de la France. On comprend bien que M. Thiers veuille rassurer ceux qui tremblent et redonner de la confiance aux joueurs de bourse; mais qui ne sait avec quelle outrecuidance était traitée la révolution de juillet à la cour de Berlin? qui ne sait que le roi d'aujourd'hui, alors prince royal, était le chef de cette noblesse insolente qui rêvait les délices de Paris, appelait la guerre pour conquérir la France et se vantait de faire bientôt baigner ses chevaux dans les flots de la Seine? qui ne sait que le vieux roi résistait presque seul à cette jeunesse dorée et fringante, et que le souvenir de ses malheurs a été la plus sûre garantie de la paix? Le trône change-t-il donc les hommes en un jour! Comment prétendre, au surplus, que le roi viendrait aujourd'hui secrètement démentir les paroles et les désirs de toute sa vie, quand tous les actes de son règne, quand le premier traité important qu'il a fait depuis son arrivée au trône, viennent au contraire les confirmer hautement? Il y a deux manières de considérer la lettre de Koenigsberg: ou M. Thiers fait de la diplomatie pour détacher le roi de Prusse de la quadruple alliance, et cette lettre est à son adresse; ou il a voulu opérer une réaction dans les fonds publics, et il a fait tenir au *Constitutionnel* la lettre qu'il donne. Dans tous les cas, ce *factum* ne saurait avoir aucune importance réelle; dans quelques jours il sera oublié, mais il aura produit son effet à la bourse. Ce qui préoccupe le plus en ce moment l'opinion publique, c'est la question des fortifications de Paris. Cette mesure im-

portante adoptée en l'absence des chambres prouvera d'une manière évidente qu'aux yeux du cabinet et de la cour le gouvernement parlementaire n'est bon que pour la paix, et que la guerre appelle la dictature. Que dire de la bonne foi d'un ministre qui oublie à la première occasion le principe à l'ombre duquel il s'est élevé, qui se donne un si prompt démenti, qui se courbe devant cette pensée immuable si hautement révélée aujourd'hui?

Fortifier Paris devient nécessaire, dit-on, devant les menaces de l'étranger et les éventualités de la guerre. Mais la situation exceptionnelle dans laquelle la France se trouve n'exige-t-elle pas impérieusement la convocation des chambres? Le pays ne doit-il pas être appelé à statuer par sa représentation qui, tout incomplète, tout imparfaite qu'elle est, offre encore plus de garanties qu'un ministère?

Si l'ennemi avait ébranlé ses colonnes et qu'il ne fallût qu'un mois pour fortifier Paris, on comprendrait la nécessité de se hâter, l'impossibilité d'attendre; la loi du salut de l'État ferait cesser toute plainte. Mais il faut plusieurs années avant que les travaux puissent être d'aucun secours, et si l'étranger croit avoir de hautes raisons d'intérêt de faire la guerre à la France, il est probable qu'il n'attendra pas que les travaux de défense soient finis.

Le ministère feint de s'abuser sur le sens des reproches qu'on lui adresse à ce propos. Son devoir, dit-il, est d'armer la France et d'organiser la défense nationale. Armer! ce n'est pas là ce qu'on reproche au ministère. Organiser la défense nationale! c'est là ce qu'on demande de toutes parts. Mais fortifier Paris, est-ce organiser la défense nationale? En supposant que cet acte fût fait dans toutes les conditions de légalité et de bonne foi, Paris n'est pas la France tout entière, et quand on voit le ministère rester sourd aux plaintes qui demandent la réorganisation générale de la garde nationale, on est fondé à croire qu'il ne veut pas sérieusement armer la France.

Le ministère présente les fortifications de Paris comme le complément indispensable d'un système de défense; mais avant de compléter, il faut entrer réellement dans cette voie, et on n'y est pas. Dans toutes les principautés d'Allemagne, les troupes sont en mouvement; elles prennent position sur les bords du Rhin; Manheim a 25,000 hommes, Nuremberg 15,000; Mayence, Francfort, Cologne regorgent de soldats prussiens et autrichiens prêts à marcher. Ces trois villes échelonnées sur la route de France ressemblent à trois points d'où ils peuvent s'élançer pour l'attaque, à trois redoutes successives où ils se retrancheraient pour la défense. Ces diverses garnisons composent un contingent de 100,000 hommes qu'on peut jeter en quelques jours sur la France. Comment cette ligne est-elle défendue? On a augmenté les garnisons sur les bords du Rhin, mais en nombre insuffisant. Les recrues n'ont pas encore rejoint les régiments; elles ne sont ni habillées, ni armées, encore moins exercées. Pourquoi la garde nationale n'a-t-elle pas été réorganisée partout pour faire face aux éventualités? Qu'a-t-on fait pour Metz, pour Thionville, pour Longwy qui est en face de Luxembourg, pour les environs de l'Argonne, dans les défilés de laquelle la France a été sauvée d'une invasion prussienne? C'est sur les bords de la Meuse et de la Moselle qu'il faut défendre Paris, bien plus que sur les bords de la Seine.

On comprendra bien aujourd'hui qu'il y a avec M. Thiers comme avec tous les ministères une pensée immuable qui veut fortifier Paris, qui a suspendu l'exécution de ses plans quand il n'a pas été possible de les continuer, mais qui ne les a pas perdus un seul instant de vue et qui les reprend à la première occasion favorable. La menace de guerre, l'agitation qui règne parmi les ouvriers, voilà deux arguments dont on pourra tirer un admirable profit, et qu'on liera habilement l'un à l'autre. A tous on parlera de l'étranger et des malheurs qui résulteraient de la prise de la capitale dans le cas d'une invasion victorieuse. Aux bourgeois qui s'étaient à plusieurs reprises prononcés hautement contre l'embastillement de Paris, on parlera des dangers d'une révolution faite par les classes pauvres dans les jours d'agitation que causent la guerre et le malaise; aux ouvriers que les bruits de guerre et plus encore la guerre elle-même, si elle a lieu, vont déshériter de leur travail, on dira: Voilà des ateliers, voilà du pain. A l'aide de ces trois éléments, on arrivera à ses fins; on élèvera autour de Paris des forts qui serviront peut-être un jour contre la propagande des idées libérales, contre les insurrections qui essaieraient de résister à la tyrannie, aussi bien qu'à l'ennemi extérieur.

M. Thiers, qui a déjà eu l'avantage de participer à doter son pays des lois de septembre, le dotera encore de forts détachés. Après avoir enchaîné la pensée, il enchaînera le corps. Il y a dans les carrières politiques des destinées malheureuses.

Napoléon, sur le rocher de Sainte-Hélène, s'est beaucoup occupé des dernières guerres et a vivement regretté que Paris n'ait pas été fortifiée. Une résistance sous Paris sauvait la France et changeait les destinées de l'Europe, a-t-on dit. Sans doute; mais ce n'est pas la résistance qui eût manqué si on eût voulu employer le courage de ces braves ouvriers qui ne demandaient que des armes. Ce n'est pas la force qui a fait défaut, c'est la volonté. La trahison a livré Paris, la

trahison eût livré ses remparts, ses fossés et ses bastilles. Il n'y a pas d'armée ennemie qui pût tenir aujourd'hui contre une insurrection populaire sortant des murs de Paris, dirigée par des chefs habiles; mais le peuple, quand il sauve un gouvernement, lui dicte quelquefois ses volontés; les forts détachés résistent par leur masse et ne parlent pas; voilà pourquoi on préfère les citadelles au courage du peuple.

Pendant que nous attendons en France les nouvelles d'Égypte et que le peuple s'agit dans la crainte de voir sa dignité, son indépendance compromises, le Portugal est en proie à l'insurrection et les circonstances deviennent chaque jour plus graves en Espagne. La régente annonce la formelle intention de résister aux jupes et d'employer pour les réduire les moyens les plus énergiques. La municipalité de Madrid assemble une armée; de nouvelles villes se sont prononcées pour le mouvement; le succès populaire ne paraît pas douteux. Si la guerre éclate, si le sang coule, le pied de la régente y glissera. K.

On nous écrit de Tulle, à la date du 17 :

Il n'y a pas eu d'audience hier 16. L'état de la santé de M<sup>me</sup> Lafarge est si alarmant qu'il n'est pas présumable qu'elle assiste demain aux débats.

Chronique Lyonnaise.

Cette nuit les eaux du Rhône sont sorties de leur lit, enflées par les pluies de ces derniers jours. Il y a un grand nombre d'années qu'elles ne s'étaient pas élevées aussi haut. Les Charpennes, les Brotteaux, les derrières de la Guillotière sont inondés et forment un immense lac. De rapides courants sont établis sur les cours et dans les chemins. De graves accidents sont à craindre si la crue ne s'arrête. Du côté de la ville le fleuve a envahi les ports, et par les canaux il reflue dans la ville. La circulation est interrompue dans la rue Stella, dans la rue Port-Charlet, dans la rue de la Charité, dont l'église est fermée, dans la rue Saint-Joseph et sur une partie de la place Bellecour. La Saône est elle-même hors de son lit.

— Jeudi dernier, à dix heures du soir, le feu a pris dans une maison située à l'angle des rues Sala et Saint-Joseph. Il s'éteint, à ce qu'il paraît, manifesté dans un tas de copeaux, mais, grâce à la promptitude des secours, tout était terminé vers onze heures, et le dommage a été peu considérable.

— On répand depuis deux jours la nouvelle que M. Sauzet, président de la chambre des députés pendant la dernière session, vient d'être appelé à Paris par le ministère. Nous doutons fort de la véacité de ce bruit.

— Les travaux de la galerie de l'Hôtel-Dieu avancent avec une remarquable rapidité. Il y a lieu de croire que les magasins seront occupés et le passage ouvert en janvier 1841.

— On a commencé depuis quelques jours, sur le quai de l'Hôpital, les travaux préparatoires à l'établissement de trottoirs en asphalte le long de l'aile méridionale de l'Hôtel-Dieu.

— On assure qu'avis a été transmis à M. le préfet du Rhône de l'intention où serait le gouvernement d'appeler sous les drapeaux la réserve de 1835. L'ordonnance doit, dit-on, paraître dans quelques jours. Cette réserve peut comprendre environ 35,000 hommes.

— Par ordonnance royale du 3 septembre 1840, M. Defille, ancien principal clerc de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, a été nommé notaire à Vaugneray, en remplacement de feu M<sup>e</sup> Chappuis, et il a prêté serment devant le tribunal civil de Lyon, à son audience du 18 septembre suivant.

— Dimanche dernier, un certain nombre d'ouvriers cordonniers de Mâcon se sont réunis à Flacé, et ont décidé qu'ils demanderaient une augmentation de salaire. Si on la leur refuse, ils cesseront de travailler. (*Journal de Saône-et-Loire.*)

COURS DES SOIES DU 9 SEPTEMBRE 1840.

Soie grège de Nîmes, 5/6, le kil. de 62 f. 97 c. à 64 f. 00 c.			
Idem 6/9	60	55	60 75
Tramette d'Alais, 5/6	62	97	64 00
Id. id. 6/7	60	85	60 75
Id. de Ganges, pour bas,	55	09	56 50
Doupiens des Cévennes, le demi-kil.	26	64	29 06
Id. de Provence, id.	25	43	27 85
Soie ouvrée de Provence.			
Trame, 28/30 deniers, le kilog. de 65	99		67 20
Id. 30/35 id.	62	97	64 18
Id. 35/40 id.	60	55	60 75
Id. 40/50 id.	58	78	59 94
Id. 50/60 id.	56	30	58 12
Organsin Vivarais, 18/22 deniers,	80	53	81 13
Id. 20/22 id.	77	50	78 10
Id. 22/24 id.	73	87	75 07

Paris, le 17 septembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le développement qu'ont pris les dépenses extraordinaires auxquelles donne lieu la nécessité de se préparer à la guerre

mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui ont mission de veiller à ce que la fortune publique ne soit pas délaissée. On assure qu'en ce moment les crédits ordonnés pour l'armement de nos vaisseaux, l'augmentation des cadres de notre armée et les fortifications de Paris, ne s'élèvent pas à moins de quatre cents millions. Sans doute la France s'imposera toujours très-volontiers les plus grands sacrifices quand il s'agira de pourvoir à la défense de son territoire et à la conservation de son honneur; mais plus ces sacrifices sont pressés, plus on doit désirer qu'on n'abuse pas du dévouement et du patriotisme qui animent le pays. M. Thiers, qui a dû prévoir jusqu'à quel point il faudrait demander à la France de s'imposer des charges énormes, aurait pu, ce nous semble, convoquer les chambres pour leur soumettre ses demandes de crédits et obtenir leur assentiment. Dans son propre intérêt même, il eût été habile en mettant sa responsabilité à couvert sous un vote législatif, car on n'eût pas eu le droit de lui reprocher la générosité des chambres, tandis qu'on pourra, dans l'état des choses, accuser la prodigalité avec laquelle il agit, comme on l'a tant de fois reproché aux hommes d'état qui nous ont gouvernés depuis dix ans.

— Les bulletins d'Afrique s'accordent à constater, depuis le commencement de la guerre, que, proportion gardée, l'ennemi nous tue beaucoup plus d'officiers que de soldats.

Un ancien officier des armées impériales, en retraite à Orléans, avait fait la même observation en Espagne où l'on nous faisait une guerre d'embuscades assez semblable à celle que nous soutenons aujourd'hui en Afrique, et il attribuait cette disproportion à la différence de couleur des capotes, qui, bleues pour les officiers, grises pour les soldats, facilitait le point de mire.

Cette uniformité de résultats lui paraît devoir appeler toute l'attention de l'administration militaire, à qui il propose, pour niveler les chances, de n'établir de différence entre les capotes des officiers et celles des soldats que quant à la finesse, et de cesser de différencier les couleurs.

— Le *Journal du Havre* annonce qu'on a commencé à travailler à l'établissement d'une petite batterie sur le rond-point Vidame qui défend l'entrée du port en croisant ses feux avec la tour de François Ier.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 SEPTEMBRE.

A Torton, les premières affaires ont été à 75. La rente est ensuite tombée à 74 40; on a ouvert au parquet à 74 75.

Après l'ouverture, a commencé une hausse qui s'est prolongée pendant toute la bourse. Le 3 a été à 75 90; puis une réaction est survenue et il est descendu à 74 20. A quatre heures, on a offert à 74 45.

Ces deux mouvements de hausse et de baisse sont attribués aux nouvelles d'Orient, les unes favorables à la paix, les autres très-hostiles; rien cependant ne pouvait faire croire à leur authenticité.

Le public parisien ne paraît pas encore bien assuré que les fortifications qui vont être élevées autour de la capitale ne seront pas un moyen d'oppression pour l'intérieur bien plus que de défense contre les ennemis. De toutes parts, nous avons entendu exprimer de graves défiances contre le projet dont les journaux ministériels nous ont fait connaître une minime partie. On croit que le gouvernement ne veut rien autre chose que l'exécution de son ancien système, et que les gens qui, il y a quelques jours à peine, traînaient tant de canons sur les places publiques, songent bien plutôt à se fortifier contre le peuple qu'à défendre Paris contre l'invasion étrangère.

Le *National* rapporte ces bruits et les explique, en disant que les forts dont il était question avant-hier dans le *Constitutionnel* vont être élevés par le génie militaire, tandis que l'enceinte continue sera confiée aux ponts-et-chaussées, c'est-à-dire à M. Legrand. Il ajoute que cet homme du château poussera mollement les travaux de l'enceinte, pendant que les forts se construiront avec rapidité, et qu'enfin un jour Paris se trouvera, comme on le veut, sans mur bastionné et environné de dix-huit bastilles.

Le *National*, se plaignant de l'insuffisance des renseignements donnés au public au sujet des fortifications projetées, s'exprime ainsi :

La nation a le droit de savoir davantage, et, si on ne lui communique rien de plus, elle aura raison d'être en défiance et d'opposer son veto, comme elle l'a fait en 1833. Ici, on ne peut invoquer, comme pour les affaires d'Orient, la nécessité de s'envelopper d'un mystère diplomatique. La diplomatie ne doit avoir rien à faire au tracé de nos ouvrages de défense, et nous ne pensons pas qu'on ait intention d'élever ces ouvrages sans que nos ennemis le sachent. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas expliquer clairement à toute cette population justement alarmée, ce qu'on veut faire et comment on prétend le faire. Vous vous êtes voté à vous-mêmes quelques centaines de millions de crédit extraordinaire sans consulter la chambre. Cette conduite audacieuse peut trouver son excuse dans les dangers qui menacent le pays, mais à une condition cependant : c'est que vous appellerez et mériterez la confiance publique; c'est que vous vous appuyerez sur le sentiment populaire. Pour obtenir cette confiance, il n'y a qu'un moyen : c'est d'agir au grand jour si vous êtes de bonne foi; et, si vous ne l'êtes pas, à quoi vous servirait encore le mystère? Pensez-vous donc que vous pourriez élever subrepticement vos dix-huit bastilles, et que le peuple ne vous arrêterait pas avant que vous eussiez élevé le premier bastion?

Le *Commerce* assure que M. Thiers est rentré en grâce vis-à-vis du parti de la cour, que jamais il n'a été plus avant dans les hautes faveurs, que jamais non plus le cabinet du 1er mars n'a eu plus de solidité. Il en cite pour preuve les deux faits suivants :

« On ne craint pas, dit-il, de lui donner des gages publics. C'est ainsi que, dernièrement, on disait, en parlant du chef du cabinet : *M. Thiers est fort sage et plus national que qui que ce soit.*

» On sait suffisamment ce qu'on entend en certain lieu par *sagesse* et *nationalité*; ces deux mots n'y représentent qu'un dévouement absolu à la politique des dix dernières années.

M. Thiers n'a pas obtenu cette seule attestation de sa rentrée en grâce. Un autre personnage, influent aussi,

auquel on rappelait le crime parlementaire de la coalition, a répondu à ces souvenirs avec non moins de bienveillance : *Il est vrai, on a eu contre M. Thiers de graves sujets de mécontentement; mais sa conduite actuelle répare ses torts et fait tout oublier.* »

Le *Commerce* ajoute qu'éffrayé par la gravité de la situation, déconcerté dans son charlatanisme politique par la rupture de l'alliance anglaise, M. Thiers a demandé asile au gouvernement personnel et a subi le joug sans restriction.

« Un des articles les plus importants de la capitulation, continue-t-il, est justement cet embastillement de Paris auquel M. Thiers procède avec une audace sans égale en dépit des garanties de l'avenir. »

Ainsi, voilà deux journaux, le *National* et le *Commerce*, qui dénoncent M. Thiers comme ressuscitant le projet des forts détachés et voulant profiter de la popularité que certains hommes de la gauche lui ont faite pour le mettre à exécution. Que le pays se tienne pour averti, et si sa défiance ne suffit pas pour arrêter le pouvoir, qu'il empêche!

### Cour des Pairs.

#### PROCÈS DE LOUIS-NAPOLÉON.

Rapport de M. Persil, lu devant la cour des pairs assemblée en chambre du conseil, au nom de la commission d'instruction nommée par arrêt du 18 août dernier.

Voici le texte de ce rapport :

Messieurs,

L'attentat de Strasbourg, qui annonçait dans ses auteurs, avec l'appréciation la plus étrange des sentiments nationaux, autant de présomption que d'imprévoyance, ne semblait pas devoir se renouveler. L'opinion publique en avait fait justice, et l'indignation générale avait remplacé, jusqu'à un certain point, la répression légale qui avait manqué à ce grand crime. L'impunité qui lui fut alors acquise et qui fit sur le pays une sensation si pénible tenait à des circonstances assez extraordinaires pour qu'on dût croire que ceux qui en avaient profité, avertis par le danger qui avait plané sur leur tête, sauraient y puiser une salutaire leçon. Cet espoir si naturel ne s'est point réalisé. L'acquiescement de Strasbourg est devenu à leurs yeux une preuve de la sympathie de toute la population pour la cause napoléonienne (1), et lorsque, plus tard, le roi eut la noble pensée de restituer à la terre de France les cendres glorieuses de l'empereur, ils n'ont vu, dans la manifestation de l'enthousiasme excité par les souvenirs d'une époque où se sont opérées de si grandes choses, qu'une occasion de satisfaire, par de coupables moyens, des ambitions insensées, et de renverser nos institutions au nom de celui dont le premier titre à la reconnaissance de ses concitoyens fut d'avoir détrôné l'anarchie. Rien ne les a arrêtés : ni les leçons de l'expérience, qui auraient dû les éclairer sur l'impopularité, sur l'isolement et l'abandon universel de leur cause; ni l'état prospère de la France, attachée chaque jour davantage à la dynastie et au gouvernement qu'elle s'est donnée; ni ce refroidissement des passions, que le temps et la puissance irrésistible de l'opinion publique ont amené au sein même des partis les plus exaltés. Ils ont tout méconnu, tout attaqué, avec la même présomption et une confiance plus folle, s'il est possible, que celle qui les avait conduits jusque dans les murs de Strasbourg.

Nous serions heureux de penser que les difficultés internationales qui préoccupent et inquiètent le monde n'ont pas aussi décidé et précipité leurs coupables projets. Mais que ne peut-on pas croire de ceux qui, par une surprise sur Boulogne, avec quelques officiers en retraite pour la plupart, avec quelques hommes sans nom, inconnus à la France, et une trentaine de soldats déguisés en domestiques ou de domestiques déguisés en soldats, ont conçu la pensée de s'emparer de la France, et d'y établir, au nom du peuple et de la liberté, sous l'égide d'une renommée trop haut placée pour qu'il soit donné à personne de lui succéder, un système de gouvernement qui nous a fait, il est vrai, recueillir d'amples moissons de gloire, mais que ne signalaient à notre reconnaissance ni un ardent amour de la liberté et de l'égalité, ni un profond respect pour les droits des citoyens! D'autres temps, d'autres besoins : ce qui pouvait être un bien, ce qui a pu être commandé par une inexorable nécessité dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les dissensions intérieures et le fardeau de la plus vaste guerre qui se soit jamais soutenue accablaient le pays, serait aujourd'hui un insoutenable anachronisme. La civilisation est en progrès, et sa marche veut être éclairée par la liberté, par le respect des droits de tous et par des institutions qui rendent impossibles l'arbitraire et l'absolutisme. Aussi, voyez comme a été reçue cette criminelle attaque sur Boulogne. Les conjurés ont été arrêtés par ceux qu'ils allaient séduire; dans ces militaires, dans ces gardes nationaux que leur présomptueuse confiance croyait d'avance gagnés à leur cause, ils n'ont trouvé que des défenseurs de l'ordre établi. La leçon puisse-t-elle enfin être comprise! Elle le sera, car l'heure de la justice est arrivée. Vous devez, Messieurs, en être les organes, et c'est pour préparer vos décisions que nous venons vous rendre compte des résultats de l'instruction dont M. le chancelier nous a appelé à partager la tâche laborieuse.

Une des premières réponses du principal inculpé, Louis Bonaparte, à l'interrogatoire que lui a fait subir M. le chancelier, assisté de la commission d'instruction, nous a tout d'abord reportés à l'origine, à la première pensée, aux premiers préparatifs de l'attentat.

« Il n'y a guère, a-t-il dit, qu'un an ou dix-huit mois que j'ai commencé d'entretenir en France des intelligences. Tant que j'ai cru que l'honneur me défendait de rien entreprendre contre le gouvernement, je suis resté tranquille. Mais lorsqu'on m'a persécuté en Suisse, sous prétexte que je conspirais, ce qui était faux alors, j'ai recommencé à m'occuper de mes anciens projets (2). »

Vous allez juger si cette réponse est complètement exacte. A peine Louis Bonaparte, de retour des Etats-Unis où la clémence la plus généreuse l'avait fait transporter, débarquait à Londres, il faisait imprimer et distribuer avec le concours de Persigny, toujours son complice, une brochure destinée à l'apologie de l'attentat de Strasbourg, en montrant la possibilité de sa réussite et les chances de ses succès ultérieurs. C'était la première édition de l'écrit de Laity, que vous avez condamné au mois de juin 1838.

Dès le mois de février précédent, Louis Bonaparte s'adressait au commandant Mésonan, que le ministre venait de faire passer à la retraite; il voulait mettre à profit le mécontentement de cet officier, publiquement exhalé jusque dans les journaux (3).

(1) Brochure de Laity, page 73; proclamation « au peuple français, distribuée à Boulogne.

(2) Interrogatoire du prince Louis du 19 août.

(3) Extrait de l'interrogatoire de Mésonan, du 20 août.

« D. Depuis combien de temps êtes-vous en relation avec Louis Bonaparte? — R. Depuis deux ans et demi environ. A cette époque, je fus mis en retraite. Froissé dans mes intérêts, j'écrivis au ministre de la guerre, qui m'avait mis à la retraite d'office, des lettres un peu sévères qui furent insérées dans le *Courrier français* et dans d'autres journaux. Le prince m'écrivit à ce sujet d'Arnhem, au mois de février 1838, autant que je puis croire, pour me complimenter. Je ne le connaissais pas avant ce temps-là et je ne l'avais jamais vu. Je ne l'ai vu que plus tard, et lorsqu'il était en Angleterre, il y a environ un an ou quinze mois. »

A cette époque, il n'était pas encore rentré en Suisse, et le gouvernement n'avait pas pu demander son expulsion; il ne s'y décida que long-temps après la révélation des menées auxquelles Louis Bonaparte continuait à se livrer dans cet état, voisin de la France. L'échec de Strasbourg ne l'avait pas déconcerté. Aussitôt après son retour en Europe, il ne négligea rien pour renouer les fils de ses criminelles trames, et il recommença à s'occuper de ses anciens projets dans un temps où l'honneur, pour nous servir de ses propres expressions, lui aurait défendu de rien entreprendre. Ce n'est pas ainsi que s'était conduit celui dont les conjurés essayaient de faire revivre le nom et l'autorité. Deux fois, en 1814 et 1815, se retirant derrière la Loire, il aurait peut-être pu défendre sa couronne impériale; deux fois il recula devant la guerre civile, et aima mieux, après une abdication volontaire, livrer sa personne aux ennemis qu'il avait combattus si long-temps.

Les préparatifs de ce nouvel attentat sont les mêmes que ceux employés pour celui de Strasbourg. Cela ne surprendra personne, car ce n'est qu'un autre essai, une seconde épreuve d'un seul et même projet, repris et continué en dépit du mauvais succès de la première tentative. La presse quotidienne est le moyen le plus efficace de disposer les esprits; dans nos temps modernes, c'est le commencement obligé de toute entreprise qui doit les remuer puissamment. On lui demandera donc d'attaquer, d'abaisser tout ce qui est, pour élever ce qu'on veut mettre à la place; on lui demandera de servir d'intermédiaire aux partis dont on veut amener la coalition contre le pouvoir. Tous les autres genres de publication seront aussi appelés au secours; on en attendra d'autant plus d'appui que les idées pourront y être plus développées, et on recourra aux plus petits formats, parce qu'ils se transportent commodément et passent avec plus de rapidité d'une main dans une autre. Toutes les précautions seront d'ailleurs prises pour faire arriver les journaux et les pamphlets partout où l'on espère trouver des adeptes. Viendront ensuite les émissaires chargés de parcourir les départements et de s'arrêter dans les villes de garnison; car c'est surtout par l'armée que Louis Bonaparte veut arriver. Les instructions des messagers de désordre, des entrepreneurs de guerres civiles et de révolutions, sont toujours et partout les mêmes. Ceux auxquels on aura recours devront profiter des mécontentements qu'il sera loisible d'exciter ou de faire naître; ils iront au-devant des hommes que les factieux de tous les temps appellent les victimes de l'arbitraire et de la tyrannie. Aux soldats ils offriront des hautes-paies et des décorations, aux officiers de l'avancement; à l'officier supérieur que l'inflexibilité de la règle a placé dans la retraite avant qu'il ait perdu toute sa vigueur, on promettra de lui rendre cette activité dont il déplore la perte; on ira enfin, en attendant le moment décisif, jusqu'à recueillir, en les gardant dans une espèce de dépôt, ou même en les plaçant dans la domesticité, les anciens militaires que le désordre ou le malheur aurait réduits à accepter cette pénible dépendance.

Tel est, messieurs, le résumé des points généraux recueillis par l'instruction en ce qui touche les préparatifs de l'attentat. Permettez-nous de faire passer sous vos yeux les détails et les preuves.

Dans l'interrogatoire dont nous avons déjà parlé, et que Louis Bonaparte a subi devant M. le chancelier, assisté de la commission d'instruction, il n'a pas hésité à reconnaître qu'il avait dépensé beaucoup d'argent pour fonder et soutenir en France quelques journaux; il a refusé de faire connaître ces journaux, le chiffre de ces dépenses, les personnes avec lesquelles il correspondait; mais sa discrétion n'excitera que de faibles regrets en présence de l'importante révélation que l'instruction a amenée.

Quelques imputations adressées par un journal du département du Nord au sieur Crouy-Chanel avaient provoqué de sa part une réclamation que vous avez pu lire dans le *Courrier français* du 22 août dernier. Crouy-Chanel était accusé d'avoir reçu du prince Louis une somme de 250,000 f. pour un usage criminel. Après avoir repoussé cette assertion comme une outrageante calomnie, Crouy-Chanel ajoutait : « Jamais le prince ne m'a compté une somme égale à celle dont il s'agit. D'où le *Courrier* tirait cette conséquence qu'il n'avait pas les mains entièrement nettes.

La publicité de cette polémique traçait à l'instruction la marche qu'elle avait à suivre. Un mandat de comparution délivré contre Crouy-Chanel l'amena devant M. le chancelier. Il déclara qu'en 1839, époque de la fondation du journal le *Capitole*, il avait reçu de Louis Bonaparte une somme de 140,000 f., qu'il avait employée à ce journal ou pour différentes commissions très-avouables; que leurs relations avaient duré trois mois, depuis le mois de juin 1839 jusqu'au mois d'octobre ou de novembre suivants; que depuis leurs rapports avaient entièrement cessé; que, s'il avait fait un voyage à Londres dans ces derniers temps, il n'y avait pas vu Louis Bonaparte.

Celui-ci, interrogé à son tour sur cet incident le 26 août dernier, a confirmé les déclarations de Crouy-Chanel, d'une part, en ce qui concerne l'envoi de sommes d'argent destinées et employées par ce dernier à la publication du *Capitole*; d'autre part, en ce qui touche la cessation de leurs rapports vers la fin de 1839; mais, à la différence de Crouy-Chanel, il les a fait remonter aux mois de juin et d'août 1838, peu après la publication de la brochure de Laity. Crouy-Chanel, qui le vint voir en Suisse, lui avait, dès cette époque, proposé de contribuer à la fondation d'un journal. Cette proposition, qu'il n'accepta pas alors, fut reprise plus tard, et elle a eu pour résultat la création du *Capitole*. Rien, dans le cours de l'instruction, n'est venu démentir, en ce qui concerne l'épisode de ses relations avec Crouy-Chanel, les assertions de Louis Bonaparte, et elles sont, ainsi qu'on le doit remarquer, conformes à celles de Crouy-Chanel. Celui-ci avait été déjà arrêté pour ses rapports avec Louis Bonaparte et pour d'autres intrigues politiques; mais toute la procédure à laquelle les poursuites entamées contre lui ont donné lieu n'a abouti qu'à une ordonnance de non-lieu. Toutefois une correspondance volumineuse avait été saisie à son domicile; ne pouvait-elle pas mettre sur la voie des préparatifs de l'attentat de Boulogne, et faire connaître quelques-uns de ceux qui y avaient contribué? M. le chancelier a ordonné l'apport au greffe de la cour du dossier où cette procédure était renfermée. La commission l'a soigneusement consultée, et il est ressorti de son travail que les manœuvres auxquelles s'était livré Crouy-Chanel, et dont la plus grande partie se rapportait en effet à Louis Bonaparte, avaient pris fin dès le mois de novembre 1839, et que leurs rapports avaient entièrement cessé à partir de cette époque.

Quoi qu'on puisse penser de la nature des desseins que Crouy-Chanel nourrissait pendant tout le temps qu'ont duré ces intrigues, il est donc impossible d'en tirer la conséquence qu'il ait connu la résolution d'agir exécutée sur Boulogne, ni qu'il y ait concouru en aucune manière.

Mais n'a-t-il pas été au moins pour quelque chose dans le choix des hommes et des moyens qui ont été employés? Sur la demande adressée à Louis Bonaparte par M. le chancelier, et qui était ainsi conçue : « Il est probable que Crouy-Chanel a pu contribuer à vous donner sur les hommes et sur les choses des notions extrêmement fausses et qui ont pu influer sur les projets que vous avez réalisés dernièrement (1), » voici ce qu'il a répondu : « Il n'a eu aucune influence sur mes projets, parce que j'avais très-peu de confiance en son jugement. »

Il n'est donc résulté de l'examen le plus approfondi des rapports de Louis Bonaparte avec Crouy-Chanel, qu'une démonstration plus

(1) Interrogatoire du 26 août.

complète de sa longue préméditation de l'attentat qui a éclaté à Boulogne, et de sa persévérance à rechercher tout ce qui pouvait lui en faciliter l'accomplissement, alors même qu'il n'était pas encore fixé sur les moyens de le commettre, ni sur le lieu où il devait l'entreprendre.

Nous avons déjà dit que Louis Bonaparte ne s'était pas borné à préparer son avènement par la presse quotidienne; il y voulut joindre en effet, outre sa biographie destinée à révéler les espérances attachées à la branche cadette de l'empereur Napoléon, de petites brochures qui, répandues avec profusion dans le public, et surtout jetées adroitement dans les villes de garnison et dans les casernes, jetaient adroitement, il s'en flattait du moins, populariser son nom et le liaient indissolublement à celui de l'empereur.

Vous vous rappelez l'écrit distribué à Londres sous le nom de Persigny et à Paris sous celui de Laity. Il est trop connu de la cour pour qu'il soit nécessaire d'en redire le dangereux esprit; il était destiné à réhabiliter le coup de main de Strasbourg, à exalter la cause de Louis Bonaparte, à tromper par de fausses espérances ceux qui pourraient être tentés de s'y associer, à lui créer enfin en tous lieux de nouveaux et crédules prosélytes. Voilà à quels caractères la cour des pairs y reconnut une attaque contre le prince et la forme du gouvernement, une provocation à son renversement. Votre prévoyance avait déjà signalé les nouveaux projets que commençait à accomplir Louis Bonaparte.

D'autres brochures avaient la même destination. C'étaient les *Idees napoléoniennes* par Louis-Napoléon, et les *Lettres de Londres*. Tous ces écrits respirent les mêmes prétentions qui tendent aux mêmes efforts pour lui créer des partisans et pour les ranger activement sous sa bannière.

Toutes les mesures étaient prises, toutes les précautions employées, pour répandre utilement ces écrits séditions et les faire parvenir entre les mains de nos populations. On choisissait de préférence les contrées où se trouvaient d'anciens militaires, tous naturellement remplis des merveilleux souvenirs de l'Empire, et les dépôts de nos jeunes soldats, toujours disposés à écouter avec avidité les récits presque fabuleux, malgré leur réalité, de notre vieille gloire militaire.

Entre autres preuves recueillies à cet égard par l'instruction, en voici une qui ne laissera aucun doute dans vos esprits.

Le 24 juin dernier, un individu nommé Ausias avait abordé, dans une des rues de Lille, un grenadier du 46<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison dans cette ville; sous le prétexte de traiter un compatriote, il l'avait emmené dans un cabaret où il lui donna deux exemplaires des *Lettres de Londres*. Il en laissa une dizaine au cabaretier, en l'invitant à les distribuer. Encouragé par le succès, Ausias se présenta le lendemain à la caserne, qu'il demanda à visiter. En ayant obtenu la permission, il pénétra dans une chambre où des grenadiers étaient réunis; il se mettait en devoir de renouveler son audacieux embauchage, lorsqu'il fut arrêté en flagrant délit et livré à l'autorité judiciaire.

D'autres émissaires, placés dans une situation sociale plus élevée, étaient aussi chargés de la distribution de ces écrits. Nous pourrions citer le commandant Mésonan, le commandant Parquin, etc. Mais ceux-ci avaient une autre mission, plus en rapport avec les relations qu'ils avaient le moyen d'entretenir; ils devaient voir les personnes sur lesquelles ils se flattaient d'exercer quelque influence; ils devaient leur faire les propositions les plus séduisantes, ne rien négliger enfin pour les enrôler définitivement sous les drapeaux du parti.

(La suite à un prochain numéro.)

Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient les ordonnances suivantes :

Les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1835 sont appelés à l'activité.

— Les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1834 sont appelés à l'activité.

— M. le lieutenant-général vicomte Dode de la Brunerie, président du comité des fortifications, est nommé directeur supérieur des travaux de fortification de la ville de Paris.

— Art. 1<sup>er</sup>. Sont déclarés d'utilité publique et d'urgence les travaux de fortification à exécuter autour de la ville de Paris.

2. L'expropriation des terrains et le règlement des indemnités d'acquisition ou d'occupation temporaire sont confiés à notre ministre secrétaire-d'état des travaux publics; à cet effet, il lui sera ouvert directement les crédits nécessaires.

3. L'exécution des travaux aura lieu sur les projets arrêtés par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, et sera répartie ultérieurement, par ordonnances royales, entre les départements de la guerre et des travaux publics.

Les crédits à ouvrir seront répartis proportionnellement entre les deux départements.

— Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert à notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, au titre du chapitre 19 de la première section du budget de 1840 (divisions territoriales de l'intérieur), un crédit extraordinaire de 6,000,000 f. pour la partie afférente à son département des dépenses relatives aux travaux de fortification de Paris.

2. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée aux chambres lors de leur prochaine session.

On lit dans une lettre de Constantinople :

La flottille turque, partie pour Chypre sous les ordres du capitaine Walker, a pris à bord 25,000 fusils et 1,250,000 cartouches. La Porte-Ottomane vient d'expédier un courrier à Rome pour décider le pape à vouloir bien donner au patriarche du Liban l'ordre d'exhorter les populations de la Syrie à l'obéissance envers le sultan.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Une maison de commerce nous communique la lettre suivante de Damas, qui signale un nouvel envahissement des Anglais en Asie :

Damas, 17 août.

Des lettres récentes que nous venons de recevoir de Bagdad nous apprennent que les Anglais se sont emparés de Raz-el-Frenck, ville située à trois lieues seulement de Bassora et qui appartient au pachalik de Bagdad. Il paraîtrait qu'ils ont l'intention de réunir sur ce point une armée pour agir contre la côte de l'Arabie soumise à Mehemet-Ali.

On nous dit aussi qu'un navire sorti de Karak pour Bombay, avec environ 300 hommes de troupes, a péri corps et biens.

Lorsque les Anglais, il y a quelques années, achetèrent aux Arabes l'importante place d'Aden, à l'entrée de la mer Rouge, nous dénonçâmes à l'opinion cette nouvelle tentative pour monopoliser un jour la route la plus directe des Indes. Mais, à l'avouer franchement, nous ne supposions pas que l'ambition britannique allât jusqu'à convoiter l'Arabie elle-même, et à vouloir augmenter de cette nouvelle possession les conquêtes de la Compagnie des Indes. L'occupation d'Aden trop inaperçue d'Aden a grandi rapidement. Pour son malheur, l'Arabie-Heureuse, où est située cette ville, mérite trop bien son nom; elle est riche de matières premières et de denrées; elle produit le café de Moka, le riz, les dattes, la gomme; elle a de l'or, de l'ivoire, d'excellents chevaux. Du haut des murailles d'Aden, les

Anglais ont vu toutes ces richesses, et ont naturellement songé à transformer en occupation permanente les comptoirs que les anciens sultans leur avaient permis sur ce point.

Sans pouvoir garantir encore la nouvelle que l'on transmet de Damas, nous la regardons comme vraisemblable.

On lit dans le *Sicéle* :

Le *Courrier de Lyon* annonce que le 12 de ce mois M. le contre-amiral Lalande a traversé cette ville se rendant en toute hâte à Toulon, où il va prendre le commandement de l'escadre de réserve. Cette nouvelle, reproduite par plusieurs journaux, n'a pas le moindre fondement. M. Lalande, entré le 25 août au lazaret de Toulon, n'est point encore arrivé à Paris et par conséquent n'en est pas reparti pour aller prendre un commandement quelconque. L'escadre dite de réserve est toujours sous les ordres de M. de Rosamel, qui, pour raison de santé, demande, dit-on, à débarquer. Quant à la distribution des commandements, tout est dans le *statu quo*. Il paraît que le ministre veut avant tout pourvoir à l'élargissement du cadre des officiers supérieurs. L'ordonnance qui porte à cent le nombre des capitaines de vaisseau et à deux cents celui des capitaines de corvette ne saurait tarder à paraître. Dans l'état actuel de nos armements, il nous faut 51 capitaines de vaisseau à la mer et 33 pour le service des ports et des colonies; total, 84. Le cadre n'est que de 80. On voit donc qu'il fallait l'élargir avant de donner des lettres de service aux officiers-généraux désignés pour commander les escadres. Du reste, si dans ces diverses mesures il y a des lenteurs et des retards non justifiables, la responsabilité du ministère demeure complètement engagée, puisqu'il agit en l'absence des chambres.

On écrit de Toulon :

Le bateau à vapeur le *Fulton*, commandé par M. Poudra, lieutenant de vaisseau, est parti pour le Levant avec des dépêches pressées; on ne sait pas d'une manière certaine s'il va à Alexandrie directement, mais on le suppose; ses dépêches ont été apportées de Paris par estafette. C'est le sixième paquebot que l'on expédie en Egypte. Lorsque l'estafette est partie de Paris, le gouvernement devait connaître la détermination du vice-roi.

On disait aujourd'hui que le *Fulton* portait au contre-amiral Hugon l'ordre de se rendre devant Alexandrie avec tous les vaisseaux de son escadre, afin de faciliter la conclusion de l'arrangement à intervenir entre le sultan et le pacha, et de s'opposer à toutes les intrigues que les représentants des quatre puissances pourraient employer pour mettre obstacle à cet arrangement. Nous ne savons pas trop ce que pourra faire l'amiral Hugon dans ces circonstances.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On nous écrit de Toulon, le 16 septembre :

« Nous avons reçu par la voie de mer des nouvelles de Barcelonne d'une date récente. Tout était tranquille dans cette ville, mais il y régnait une sourde agitation, signe précurseur d'événements graves; la population était disposée à suivre le mouvement des autres villes et même à le dépasser, et le général Espartero, duc de la Victoire, était sur le point de marcher sur Valence avec son armée. On ignore si son but était de protéger les reines ou de faciliter à Valence une révolution semblable à celle des autres villes.

« Les affaires prennent une tournure grave à Valence où se trouvent encore les reines. Le brick de guerre français la *Surprise*, parti de ce port pour Barcelonne, était à peine arrivé à sa destination, lorsque, dans la journée du 8, il a reçu l'ordre de repartir immédiatement. Le bruit a couru aussitôt à Barcelonne que les reines, ainsi que les représentants des diverses puissances, étaient à peu près bloqués dans Valence où règne une vive agitation. L'ordre de retourner dans ce port, transmis au commandant de la *Surprise*, est signé par M. Mathieu de la Redorte, ambassadeur français, qui a suivi la cour.

« Les esprits clairvoyants s'attendent à voir bientôt enlever la régence du royaume à la reine Christine qui serait remplacée par Espartero. Ce nouveau dictateur aurait de belles chances pour s'emparer de la couronne des Espagnes. »

— Nous lisons dans la *Gazette* :

« La junte a décidé qu'il ne serait délivré aucun passeport aux membres actuels des deux chambres; elle annonce également au public qu'elle ne confèrera aucun emploi. »

— Lorsque la junte provisoire de Madrid a eu connaissance de l'arrestation de l'alcade de Murcie, provoquée par les ordres du chef politique, elle a écrit à celui-ci pour lui enjoindre d'élargir immédiatement son prisonnier, sous les menaces les plus sévères. La junte promet également de sévir contre tous les fonctionnaires qui chercheraient à comprimer l'élan des habitants en faveur du mouvement de la capitale.

On parle de nouveau, depuis quelques jours, de communications qui auraient été échangées entre les Etats-Unis et le gouvernement français dans la prévision d'une guerre où l'Angleterre aurait un rôle actif. Une alliance offensive et défensive entre l'Amérique et la France est considérée comme possible, et il n'est pas douteux qu'elle ne fût extrêmement utile. Les Etats-Unis sont en effet devenus une puissance maritime dont la force est à considérer. On peut juger de l'avantage que peut procurer l'union de leurs forces avec les nôtres par l'état suivant de cette marine que nous donne le *Journal du Havre* comme un état officiel :

*Vaisseaux de ligne* : Franklin, 74 canons; Washington, 74; Columbus, 74; Ohio, 80; North-Carolina, 80; Delaware, 80; Alabama, 80; Vermont, 80; Virginia, 80; Pennsylvania, 120; New-Jersey, 80.

*Frigates de 1<sup>re</sup> classe* : Indépendance, 54 canons; Etats-Unis, 44; Constitution, 44; Guerrière, 44; Java, 44; Potomac, 44; Brandwine, 44; Hudson, 44; Santee, 44; Cumberland, 44; Sabina, 44; Savannah, 44; Raritan, 44; Columbia, 44; Saint-Lawrence, 44.

*Frigates de 2<sup>e</sup> classe* : Constellation, 36; Macdonian, 36.

*Sloops de guerre* : John Adams, 20; Boston, 20; Lexington, 20; Vincennes, 20; Warren, 20; Natchez, 20; Falmouth, 20; Fairfield, 20; Vandalia, 20; Saint-Louis, 20; Concord, 20; Cyane, 20; Levant, 20; Erie, 18; Ontario, 18; Peacock, 18; Marion, 16; Decatur, 16; Preble, 16; Yock-Town, 16.

*Bricks* : Dolphin, 10; Purpoise, 10; Pioneer-Confort.

*Schooners* : Grampus, 10; Shark, 10; Enterprise, 10; Boxer, 10; Experiment, 4; Sea-Gull (Galiot); Sea-Gull; Flying-Fish.

*Bateaux à vapeur* : Fulton; Relief.

Total, 62 bâtiments portant 2,086 canons.

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

La question d'Orient marche avec une effrayante rapidité et déborde, en se précipitant, les efforts de ceux qui voudraient en prévenir l'explosion.

La guerre est imminente, ou, pour mieux dire, la guerre est engagée si la France n'a pas dégénéré, si nous sommes toujours une nation noble, fière, et si nous n'en sommes pas venus à ce point de nous laisser impunément souffleter!

Comment! il s'est trouvé quatre puissances en Europe pour entreprendre de résoudre, sans la France, la plus considérable question qui ait surgi peut-être depuis un demi-siècle, et ces puissances paraissent vouloir mettre à exécution, malgré nous, ce qu'elles ont arrêté en dehors de nous! Où en sommes-nous donc, pour qu'on se croie le droit de nous traiter ainsi, pour qu'on nous écarte et qu'on nous méprise! Comment! un traité est conclu, qui blesse aussi profondément nos intérêts que notre honneur, et ce traité prend place dans la diplomatie de l'Europe sans qu'il vienne à personne la pensée que nous pourrions y voir une provocation! Ce traité se notifie; de toutes parts, les puissances arment pour l'accomplir par la force; du nord au midi, le sol tremble sous le pas des armées; la Méditerranée se couvre d'escadres menaçantes, et nous, qui naguère avons dominé le monde, que sommes-nous et que faisons-nous! Comment! à cette heure même où notre gouvernement est assez naïf, nous voudrions presque dire assez lâche, pour colporter des ouvertures de Vienne à Londres, et pour échanger des notes et des protocoles avec tels ou tels de nos ennemis, l'Angleterre viole insolument le droit des gens envers un état que la France a déclaré prendre sous sa protection, capture ses vaisseaux, excite ses provinces à l'insurrection, établit le blocus de ses côtes et menace ses villes du bombardement, et tout cela avant que les délais soient expirés! et tout cela sans respect d'aucune règle ni d'aucune forme, sans justice pour ceux qu'on opprime, et sans égards pour ceux qui peuvent les défendre! Et tout cela sans que la France se soit soulevée d'indignation et de colère, sans qu'elle ait tiré sa foudroyante épée de la République et de l'Empire, sans que le cri de guerre ait retenti de la plaine à la montagne et donné l'universel signal, sans que nos bataillons compactes et innombrables aient franchi la frontière!

Si tous ces faits ne constituent pas une suffisante cause de guerre, que nous faudra-t-il donc? Attendrons-nous, dans une ignominieuse prostration, que l'Orient soit devenu la proie de l'Angleterre ou de la Russie? Pour protéger le pacha, attendrons-nous que sa flotte soit détruite, que des troupes aient été débarquées en Syrie, qu'Alexandrie soit incendiée, que Constantinople soit occupée par les Russes, que l'Asie-Mineure soit envahie? Laisserons-nous à nos ennemis le temps de combiner leurs forces, de prendre leurs positions et de nous prévenir? La flotte anglaise s'augmente librement, la flotte russe se réunit à la flotte anglaise; on s'approvisionne d'armes et de munitions, on se concertent, on dresse des plans, et nous n'avons rien fait encore! Veut-on passer sous les fourches caudines de la coalition ou lui résister? Veut-on abdiquer ou se défendre? Trahit-on la France ou la sert-on loyalement? Il est temps qu'enfin on s'explique!

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

On travaille avec une certaine activité aux fortifications de la place de Metz. Le fortin qui touche les jardins de la Basse-Montigny a été relevé; la redoute qui commande la digue, à la pointe de Saucy, est remise en état; on palissade sur divers autres points. Nous n'avons point appris qu'il fût question d'armer.

## Faits Divers.

Une véritable amazone est morte à Menin (Belgique), le 4<sup>e</sup> de ce mois, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Marie Schellinck, née à Gand, s'engagea volontairement, en mars 1792, dans le 2<sup>e</sup> bataillon belge. Au combat de Jemmapes, le 6 novembre 1792, elle déploya une grande bravoure et reçut six blessures. Elle passa ensuite dans la 3<sup>e</sup> brigade (batave), et fit les campagnes d'Allemagne. Plus tard elle fut envoyée au 8<sup>e</sup> léger; elle déploya une rare bravoure à la bataille d'Austerlitz, où elle fut si grièvement blessée à la cuisse gauche, qu'on la crut morte. Cet accident fit découvrir son sexe. Elle continua de suivre son régiment, et, à la bataille de Véné... (ce mot est orthographié d'une manière presque illisible dans le manuscrit allemand-hollandais que nous suivons), elle présenta elle-même à l'empereur une pétition rédigée de sa main. Napoléon l'accueillit avec distinction, la nomma deuxième lieutenant, et attacha aussitôt à sa poitrine la décoration de la Légion-d'Honneur, qui ornait la sienne. Peu après, en 1807, elle fut gratifiée d'une pension annuelle de 675 f.

A son retour d'Italie, la belliqueuse Gantoise se présenta, en costume militaire, devant l'impératrice Joséphine, qui s'entretint quelque temps avec elle, et qui lui fit présent d'une robe de velours. Marie Schellinck rentra dans la vie privée; elle avait alors plus de cinquante ans.

Le brevet de lieutenant, la décoration de la Légion-d'Honneur et la robe de velours sont aujourd'hui entre les mains de Guillaume Schellinck, marchand de drap et tailleur à Gand.

Le service funèbre de Marie Schellinck a été célébré dans l'église de Menin, en présence de tous les décorés de la Légion-d'Honneur que renferme cette ville, de l'état-major de la garnison et d'une grande affluence de fidèles.

— Il est impossible de dire l'intérêt qu'excitent à Paris les débats de l'affaire Lafarge; c'est à peine si quelques esprits sérieux ont échappé à cette contagion de curiosité qui semble avoir atteint presque toute la population parisienne. Le résultat est attendu avec une vive anxiété. On pense que l'affaire pourra se terminer samedi. On assure qu'un journal de Paris a envoyé à Tulle des pigeons voyageurs et qu'il compte recevoir le verdict du jury par cette voie extraordinaire. La presse a fait, du reste, dans cette circonstance, des sacrifices qu'elle n'avait pas encore faits jusqu'à ce jour. Non-seulement presque tous les journaux ont envoyé à Tulle des rédacteurs spéciaux, mais ils ont voulu que les débats leur parvinssent par estafettes, ce qui a occasionné des frais considérables. Il est vrai que l'empressement avec lequel les journaux sont recherchés les dédommage bien de ces sacrifices.

— Elicabide a formé son pourvoi en cassation. Il paraît conserver le même calme, et a fait appeler son avocat pour le consulter sur l'opportunité de ce pourvoi. En signant la déclaration, Elicabide disait au greffier de la cour: « Croyez-vous qu'on doive mépriser la vie au point de ne pas user du moyen de la prolonger? »

— Mercredi au soir, vers les neuf heures, une émeute contre le sous-préfet a éclaté à Gourdon (Lot). Environ sept cents personnes se sont transportées sur les boulevards, devant la sous-préfecture. Les groupes sont demeurés long-temps stationnaires en faisant entendre les cris de: *A bas le sous-préfet! à l'eau le sous-préfet!* Il n'y avait rien de politique dans ce rassemblement. M. le procureur du roi, le commissaire de police et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux, et ont vainement cherché à faire entendre raison à la foule. La présence seule de M. le maire a pu dissiper cette multitude animée qui, sur les exhortations de ce magistrat, s'est retirée en criant: *Vive le maire! A bas le sous-préfet!* M. le maire a donné sa démission.

On attribue cette sédition, qui est si peu dans les mœurs des paisibles habitants de Gourdon, au désappointement que leur cause le tracé d'une route qui les intéresserait vivement. On parlait également de supprimer le gîte d'étape, mesure dont ils se montrèrent très mécontents. Ces griefs administratifs sont retombés sur M. le sous-préfet qui s'endormait, depuis dix ans, sur son siège proconsulaire, le moins épineux de France, sans contredit.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. BITTIER.

### Annonces judiciaires.

Étude de M<sup>e</sup> Pouzon, huissier à Lyon, quai Humbert, 14.

Lundi vingt-un septembre courant, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé à la vente forcée de divers objets saisis, consistant en commode, bureau, tables, chaises, rideaux, batterie de cuisine, etc.; au comptant. (1405)

### Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUCRUET, NOTAIRE A LYON, QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ, n° 28.

A vendre.

LA COUPE DE 182 HECTARES DE FORÊTS, contenant environ six mille arbres, d'un mètre à neuf mètres de tour, en chênes et hêtres; les taillis sont âgés de vingt à quarante ans.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire. (121)

(203) A vendre pour cause de départ, ET AU PRIX DE 16,000 FRANCS.

UNE MAISON DE CAMPAGNE située à Dessine, canton de Meizieu (Isère), à une heure et demie de Lyon, composée d'une belle maison bourgeoise en parfait état, avec terrain attenant, jardin, vigne et luzernière, en partie clos de murs.

S'adresser à M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

### Annonces diverses.

(8682) A vendre pour cause de départ.

UNE PHARMACIE située dans une petite ville de fabrique du département de la Loire. Cette pharmacie, seule dans la localité, peut produire un revenu de 5 à 6,000 fr. par an.

S'adresser à M. Thevenin, pharmacien, place de la Charité, à Lyon.

(8677) A vendre.

UNE BELLE PHARMACIE ayant une nombreuse clientèle et une location au-dessous de 300 fr. Elle est heureusement située et susceptible d'un grand accroissement. On donnera des facilités à l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements, à MM. Julien et Gros, droguistes, rue de l'Enfant-qui-pisse.

(8684) A vendre de suite.

FONDS DE CAFÉ situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser à M. Bousset, horloger, côte Saint Sébastien, 13.

(8680) A vendre de suite pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET situé sur une place de Lyon très-fréquentée, existant depuis quarante ans. Pour faciliter l'acquéreur, on ne payera pas de clientèle. On livrera tous les accessoires à l'estimation. La location est à un prix très-moderé.

S'adresser à M. Drogue, rue Buisson, n° 17, au rez-de-chaussée.

(8678) A vendre.

JOLI FONDS DE CAFÉ, tout réparé à neuf, et bien achalandé, situé à la Croix-Rousse, clos Pailleron.

S'adresser à M. Solichon, grande rue de la Croix-Rousse, n° 60.

A vendre pour cause de dissolution de société.

UN FONDS DE CAFÉ

Situé à Vienne (Isère), place Neuve,

TENU PAR MM. PAGANI ET TORRIANI.

S'adresser à M. Gros, arbitre de commerce, maison Bateau, à Vienne. (8668)

(8672) A vendre de suite.

FONDS DE CAFÉ-CABARET, propice pour restaurant, situé place de la Croix-Rousse, près la barrière.

S'adresser au bureau des Affiches, rue de la Préfecture, 12.

(8683) A vendre.

UNE EXCELLENTE JUMENT, âgée de sept ans, et UN JOLI TILBURY sur quatre roues, ayant très-peu servi. S'adresser quai d'Orléans, n° 38.

(8674) A vendre.

JOLIE JUMENT DE RACE, âgée de six ans, gris pommelé, allant parfaitement à la selle et à la voiture. S'adresser rue de la Reine, 16, à Lyon.

(8667) COURS ET LEÇONS

d'Allemand et de Français,

Faits par L. DURN, interprète et traducteur près des tribunaux, rue des Forces, n° 2, maison de l'Ancien Hôtel-de-Ville, au 4<sup>e</sup>, près de la place de la Fromagerie.

A la même adresse aura lieu aussi UN COURS DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE dirigé par M. RAISIN.

### PAR BREVET D'INVENTION.

Dépôt de COUPE-MÈCHES pour LAMPES-CARCEL et pour tout autre genre de lampes, chez M. GRUMEL, quincaillier-lampiste, rue Saint-Pierre, 11, à Lyon. (8677)

### AVIS.

Le maître tailleur du 12<sup>e</sup> régiment d'artillerie demande des ouvriers tailleurs pour l'ouvrage de confection. S'adresser à la Caserne de l'Artillerie, à Perrache. (8681)

### ACADÉMIE DE LYON.

INSTITUTION PREVOST.

M. PREVOST, instituteur breveté de l'Académie de Lyon, connu avantageusement par son excellente méthode d'enseignement, a l'honneur de prévenir les pères et mères de famille qu'ayant reçu des encouragements de plusieurs d'entre eux, il vient de fonder un établissement pour l'éducation des jeunes gens, montée du Chemin-Neuf, 33, dans la jolie maison de M. Rousset. Un local vaste, élégant et bien aéré, ayant une salle d'ombrage, jardin et terrasse, rend le séjour du pensionnat agréable aux enfants et favorable à leur santé. Secondé par M<sup>me</sup> PREVOST, les enfants confiés à ses soins y trouveront l'instruction proportionnée à leur âge et fondée sur les principes religieux, ainsi que les soins les plus touchants et les plus particuliers.

Le prix de la pension se traite de gré à gré, suivant l'âge des enfants, et pourra même comprendre, suivant convention particulière, tout le temps des vacances, spécialement consacré aux arts d'agrément pour ceux qui les cultiveront dans le courant de l'année, et dont le prix sera toujours à la charge des parents. (8644)

### Changement de Domicile.

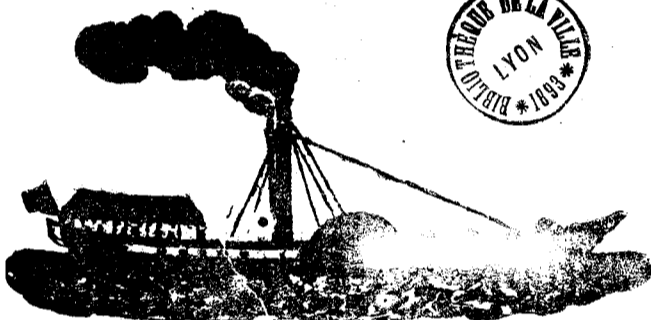
A dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain, le comptoir de MM. HAUSER frères et C<sup>e</sup>, actuellement place Saint-Laurent, 3, sera transféré quai Saint-Vincent, 62, au rez-de-chaussée. (8675)

### SECURITE,

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1858.

S'adresser à M. ROUSSET jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n° 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)



### SERVICE

### DE LYON A ROMANS.

A DATER DU 20 SEPTEMBRE, LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS POUR VALENCE,

A ONZE HEURES DU MATIN,

Correspondront directement avec ROMANS, et se chargeront du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

Le trajet de LYON à ROMANS s'effectuera en SEPT heures.

Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

### DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépositaires: à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénot; à Bourg, M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2801)

### COMPAGNIE GÉNÉRALE,

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à quatre heures du matin,

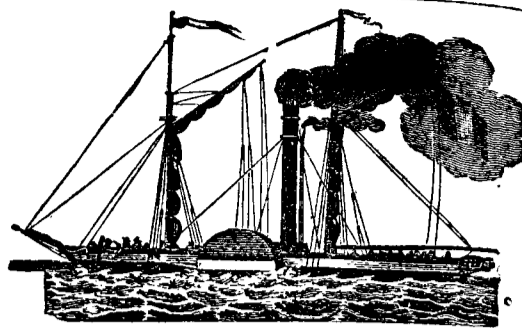
POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux: place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

(8505) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes... 2 fr. 30 c.  
Vendu à domicile, id. .... 2 fr. 60 c.  
S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.



LES

### BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

### SUR LA VIE.

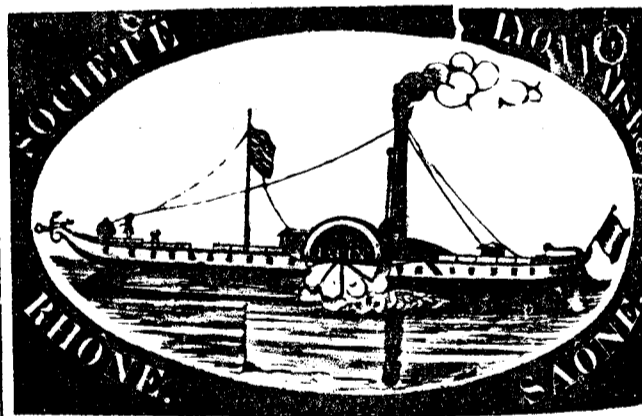
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)



### LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour

Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

SIROP PECTORAL

### DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

LYON, IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.